FICHE DE DONNEES DE SECURITE

REGENERANT RESIN'NET 1L MERKUR

Date de révision : 14/01/2021

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : REGENERANT RESIN'NET 1L

Code du produit : 101258

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Traitement de l'eau – Nettoyage des résines échangeuses d'ions

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : AYOR WATER CARE
165 avenue Gaston Imbert
13790 ROUSSET
FRANCE

Tél : +33 (0)4.42.73.08.96

Fax : +33 (0)4.42.73.02.65

Email : contact@aquawater.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél (en cas d'urgence) : +33 (0)4.42.73.08.96

Section 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP) : Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2. Eléments d'étiquetage

Eléments d'étiquetage : Néant

Pictogramme de danger : Néant

Mention d'avertissement/danger : Néant

Indications complémentaires : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

PBT : Voir section 12 pour les résultats des évaluations PBT et vPvB.

vPvB: Voir section 12 pour les résultats des évaluations PBT et vPvB.

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Mélange de substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :

CAS : 7664-38-2 **EINECS : 231-633-2**	Acide phosphorique Met.Corr.1, H290 ; Skin Corr.1B, H314	< 2.5%
CAS : 67-56-1 **EINECS : 200-659-6** **Reg.nr. : 01-2119433307-44-XXXX**	Méthanol Flam.Liq.2, H225 ; Acute Tox.3, H301 ; Acute Tox.3, H311 ; Acute Tox.3, H331 ; STOT SE 1 H370	< 2.5%
CAS : 61-73-4 **EINECS : 200-515-2**	Bleu de méthylène Acute Tox.4, H302	<2.5%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risques citées, se référer à la section 16.

Section 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales :	Aucune mesure particulière n'est requise.
Après inhalation :	Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau :	En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Après contact avec les yeux :	Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'exposition : Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions individuelles : Non nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Préc's pour l'environnement : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel, en quantité importantes.

6.3. Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

Procédure de nettoyage : Recueillir le liquide à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Cond's pour la manipulation : Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies / explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : Néant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations finales particulières : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

7664-38-2 Acide phosphorique	
VME (France)	Valeur momentanée : 2 mg/m3, 0.5 ppm Valeur à long terme : 1 mg/m3, 0.2 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentanée : 2 mg/m3 Valeur à long terme : 1 mg/m3

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

67-56-1 Méthanol	
VME (France)	Valeur momentanée : 1300 mg/m3, 1000 ppm Valeur à long terme : 260 mg/m3, 200 ppm Risque de pénétration percutanée, (11)
IOELV (EU)	Valeur momentanée : 260 mg/m3, 200 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire : Non nécessaire.

Protection des mains : Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance / à la préparation. A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la substance / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériaux des gants : Le choix des gants appropriés dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit alors être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants: Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat :	Liquide
Couleur :	Bleu
Odeur :	Non caractéristiques
Seuil olfactif :	Non déterminé
Point de fusion :	Non déterminé
Point d'ébullition :	Non déterminé
Point éclair :	Non applicable
Inflammabilité :	Non applicable
Température de décomposition :	Non déterminé
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif
Limites d'exposition :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité à 20°C :	1.02 g/cm3 (+/- 0.05)
Solubilité avec l'eau :	Miscible totalement dans l'eau
Viscosité :	Non déterminé
Teneur en solvants organiques :	2.5 %
Teneur en substances solides :	1.0%

9.2. Autres informations

Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomp. dang. : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification

67-56-1 Méthanol
Oral : LD50 5628 mg/kg (rat)
Dermique : LD50 15800 mg/kg (lapin)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :

Mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifiques pour certains organes cibles – exposition unique :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Section 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB : Le produit n'est pas listé comme PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Effets nocifs divers: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthode de traitement des déchets

Recommandations : De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Emballages non nettoyés : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Section 14 : Informations relatives au transport

Classe de transport : Néant

Section 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements spécifiques : Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées ANNEXE 1 : Aucun des composants n'est compris

Directives techniques air : Classe 1 – Part.en % : 2.5-10

Classe de pollution des eaux : Classe de pollution des eaux 1 (classification propre) : peu polluant

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Eval. de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Section 16 : Autres informations

Autres informations

Désistement juridique :	Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 :	Liquide et vapeurs très inflammables
H290 :	Peut être corrosif pour les métaux
H301 :	Toxique en cas d'ingestion
H311 :	Toxique par contact cutané
H314 :	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H331 :	Toxique par inhalation
H370 :	Rique avéré d'effets graves pour les organes.